



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 07 DÉCEMBRE 2020, À 20H30

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Eric

Procuration : ESCANDE Jacques à JOLIBERT Marie-Christine, GARRIGUES Véronique à DILLON Valérie

Absent : ESCANDE Jacques, GARRIGUES Véronique, PEISER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal du 06 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

I – AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Décision modificative n°3 du budget communal 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur des opérations et propose la décision modificative budgétaire n°3 ;

Décision Modificative N°3							
FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM3	BP RECTIFIE	Article	PREVU BP	DM3	BP RECTIFIE
615231	25 000,00 €	8 710,00 €	33 710,00 €	7381	90 000,00 €	16 000,00 €	106 000,00 €
615232	5 000,00 €	10 750,00 €	15 750,00 €	7788	25 000,00 €	2 800,00 €	27 800,00 €
62876	100 000,00 €	10 700,00 €	110 700,00 €				
6574	190 000,00 €	-16 860,00 €	173 140,00 €				
6226	5 000,00 €	5 500,00 €	10 500,00 €				
023	721 950,00 €	0,00 €	721 950,00 €				
TOTAL DM3		18 800,00 €		TOTAL DM3		18 800,00 €	
INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM3	BP RECTIFIE	Article	PREVU BP	DM3	BP RECTIFIE
2313-OP41	93 596,18 €	-53 100,00 €	40 496,18 €				
2152-OP46	25 698,55 €	53 100,00 €	78 798,55 €				
21312-OP70	39 660,30 €	-5 550,00 €	34 110,30 €				
2041582-OP67	60 000,00 €	5 550,00 €	65 550,00 €				
2312	50 000,00 €	-20 500,00 €	29 500,00 €				
2313-OP12	237 991,00 €	7 800,00 €	245 791,00 €				
21312-OP48	14 056,00 €	3 700,00 €	17 756,00 €				
2313-OP46	11 578,00 €	9 000,00 €	20 578,00 €				
				021	721 950,00 €	0,00 €	721 950,00 €
TOTAL DM3		0,00 €		TOTAL DM3		0,00 €	

Adopté à l'unanimité.

2. Engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le but de préparer la clôture de l'exercice, les opérations de mandatement sur les crédits d'investissement sont suspendues entre le 16 décembre et

la fin du mois de janvier. Ce délai est nécessaire pour l'élaboration de l'état des restes à réaliser qui donne lieu aux reports de crédits pris en compte dans le cadre du budget primitif de l'année à venir.

La loi du 2 mars 1982 et celle du 13 janvier 1998 disposent que les dépenses d'investissement, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées jusqu'à l'approbation du budget primitif de l'année suivante dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Chapitre /sans opération	Article	Montant
20		
	2031	15 000,00 €
21		
	2112	15 000,00 €
	2158	10 000,00 €
	2183	10 000,00 €
	2184	10 000,00 €
23		
	2313	190 000,00 €
	2315	50 000,00 €
204		
	2041582	60 000,00 €
		360 000,00 €

Adopté à l'unanimité.

3. Subvention exceptionnelle à l'association des commerçants « Mirepoix en avant »

Considérant les difficultés économiques induites par la seconde période de confinement et la fermeture des commerces dits « non essentiels » ces dernières semaines, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'association des commerçants « Mirepoix en avant », en complément de la subvention de 2 850 euros votée initialement lors du conseil municipal du 12 octobre 2020.

Cette subvention permettra notamment à l'association « Mirepoix en avant » de financer la mise en valeur des commerces (décoration, achats d'arbres) pour les fêtes de fin d'année.

Adopté à l'unanimité.

4. Demande de subvention DETR 2021 – Réfection de la sous-toiture de la halle de Mirepoix

La commune de Mirepoix envisage la réfection complète de la toiture et de la sous-toiture de la halle. La subvention DETR 2020 a déjà été notifiée par les services de la Préfecture pour la réfection de la toiture. Il est désormais opportun de demander le financement des travaux de sous-toiture au titre de la DETR 2021.

Réfection de la sous-toiture de la Halle	HT
Montant estimatif des travaux	71 742,28 €
Demande subvention État : 30 % au titre de la DETR 2021 (équipements culturels, grosses réparations) Ordre de priorité 1 – Sous-toiture de la Halle	21 522,68 €
Demande de subvention auprès de la Région : 20 %	14 348,46 €
Demande de subvention auprès du Département : 20 %	14 348,46 €
Total des subventions demandées	50 219,60 €
Reste à charge de la commune (30%)	21 522,68 €

M. GIROUSSE : Plusieurs devis ont-ils été demandés ?

M. CAUX : Oui, plusieurs devis ont été produits.

Mme MARROT : Les montants de travaux et de subventions sont-ils exprimés en HT.

M. CAUX : Oui, toujours puisque la commune récupère la TVA en suivant.

Adopté à l'unanimité.

5. Demande de subvention DETR 2021 : Aménagement et rénovation des locaux de l'hôtel de ville

D'importants travaux sont envisagés pour aménager les locaux de l'hôtel de ville, notamment le plateau situé au 2^{ème} étage, conformément aux normes réglementaires en vigueur. De même, l'escalier bois intérieur serait rénové afin de sécuriser cet accès.

Aménagement et rénovation des locaux de l'Hôtel de Ville	HT
Montant estimatif des travaux	202 992 €
Demande de subvention État : 50 % au titre de la DETR 2021 (grosses réparations, aménagement, réhabilitation - Mairie) Ordre de priorité 2 – Aménagement et rénovation des locaux de l'Hôtel de Ville	101 496 €
Demande de subvention auprès de la Région : 20 %	40 598,40 €
Demande de subvention auprès du Département : 10 %	20 299,20 €
Total des subventions demandées	162 393,60 €
Reste à charge de la commune (20%)	40 598,40 €

Adopté à l'unanimité.

6. Demande de subvention DETR 2021 – Réfection de la toiture du palais épiscopal

Le Palais épiscopal, ayant fait l'objet en 2019 de la signature d'un bail emphytéotique de 45 ans entre la commune de Mirepoix et l'évêché, il convient d'engager des travaux de réfection de la toiture. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 84 268,45 € H.T.

Réfection de la toiture du palais épiscopal	HT
Montant estimatif des travaux	84 268,45 €
Demande de subvention État : 40 % au titre de la DETR 2021 (grosses réparations, aménagement, réhabilitation – bâtiments communaux) Ordre de priorité 3 – Réfection de la toiture du palais épiscopal	33 707,38 €
Demande de subvention auprès de la Région : 30 %	25 280,53 €
Demande de subvention auprès du Département : 10 %	8 426,85 €
Total des subventions demandées	67 414,76 €
Reste à charge de la commune (20%)	16 853.69 €

Adopté à l'unanimité.

7. Demande de subvention DETR 2021 – Étude de faisabilité d'aménagement urbain

Une étude sur l'aménagement urbain de Mirepoix va être commandée en 2021 afin notamment de fluidifier la circulation en centre-ville, d'améliorer l'offre de stationnement à proximité des commerces et des services et de sécuriser les nouveaux modes de déplacement doux. La réflexion portera également sur la requalification d'espaces publics.

Etude de faisabilité d'aménagement de voiries et d'espaces publics	HT
Montant estimatif de l'étude de faisabilité	39 000 €
Demande de subvention État : 30 % au titre de la DETR 2021 (Voirie dont places et parkings) Ordre de priorité 4 – Etude de faisabilité d'aménagement de voiries et d'espaces publics	11 700 €

Demande de subvention auprès de la Région : 30 %	11 700 €
Demande de subvention auprès du Département : 20 %	7 800 €
Total des subventions demandées	31 200 €
Reste à charge de la commune (20%)	7 800 €

M. BOULBES : Les taux de subvention sont-ils suggérés par les partenaires eux-mêmes ?

M. CAUX : Oui, il y a des fourchettes de financement indiquées préalablement par l'État ou les collectivités.

M. COMTE : Par qui sera réalisée cette étude de faisabilité ?

M. CAUX : L'étude de faisabilité sera réalisée par un architecte.

Mme MARROT : Une consultation sera-t-elle effectuée ?

M. CAUX : Ce sera en fonction du montant estimé et des seuils des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

8. Contrat Bourg-centre Occitanie

M. le Maire présente le dispositif mis en place par la Région Occitanie. Dans l'objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des communes vis-à-vis de leur bassin de vie, ce contrat-cadre vise à accompagner les communes bourgs-centres dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation.

Sous l'égide la Région, ce projet est porté par la commune et la Communauté de communes Pays de Mirepoix et la commune de Mirepoix. Le Département, le PETR, le CAUE et l'EPF Occitanie sont également signataires du contrat. Les services de l'État et les chambres consulaires sont aussi associés.

Le contrat s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long terme et la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les différents domaines du développement économique et touristique, des services publics, de l'habitat, des équipements culturels, sportifs, etc.

Monsieur le Maire décrit les grandes lignes du projet de développement et de valorisation dont découle le programme d'actions. Le projet s'articule autour de 3 axes visant à conforter Mirepoix dans son rôle de bourg-centre, à axer le développement du territoire sur la valorisation du patrimoine naturel, culturel et architectural et à fixer les limites de la ville bâtie et conforter le cadre de vie.

M. GIROUSSE : D'autres projets peuvent-ils être ajoutés ou retirés du Contrat Bourg-Centre ?

M. CAUX : Oui, le contrat Bourg-Centre acte des intentions. Les projets sont plus ou moins avancés mais il est important de les faire apparaître dans le contrat Bourg-Centre. Je vous informe également que la commune et la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix ont candidaté au programme « Petites villes de demain ». Enfin, le centre d'interprétation de la Marionnette en lien avec MIMA, est en bonne voie de concrétisation grâce au soutien des partenaires financiers.

Adopté à l'unanimité.

9. Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture d'électricité < à 36 Kva

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés pour la fourniture d'électricité pour les compteurs dont la puissance est inférieure à 36 Kva, la commune de Mirepoix doit lancer un marché à procédure adaptée

d'une durée de deux ans, appuyé par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans l'achat d'électricité.

Adopté à l'unanimité.

10. Travaux de réaménagement esthétique du réseau public d'électricité

M. le Maire indique aux membres du conseil municipal que des travaux d'esthétique BT s/P11 Lot d'Aval et P59 Delcassé (cours Maréchal de Mirepoix et avenue Gabriel Fauré) doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 109 218€ et la contribution de la commune s'élève à 65 530,80€.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses et informations :

Stéphane BOURDONCLE :

- Jeudi 19 novembre 2020 s'est tenue l'Assemblée Générale de la Fédération des Associations de Marionnettes d'Occitanie. La Région Occitanie a exprimé clairement son soutien pour que le centre national de la marionnette soit implanté en totalité ou en partie à Mirepoix. MIMA s'est engagé dans un dispositif d'accompagnement local.

Valérie DILLON :

- Pour le projet de city-park et de skate-park, Maria ALEXANDRE et Nicolas COMTE ont rencontré une délégation de jeunes lycéens pour affiner les attentes. Il faut désormais trouver un terrain disponible.

Marie-Christine JOLIBERT :

- Si les conditions sanitaires le permettent, le « Conseil Municipal Enfant » est prévu le 22 janvier prochain.

Xavier CAUX :

- Chaque Conseiller Municipal Enfant recevra une sacoche avec un Kit au moment de l'élection. Il serait aussi intéressant de mettre en place un parrainage où chaque élu serait jumelé avec un élu enfant.
- Pour la charte graphique, les premières propositions vous ont été transmises. Nous avons demandé un travail plus réfléchi et plus abouti qui vous sera présenté dès que possible.
- Concernant la cérémonie des vœux au personnel, il sera malheureusement impossible de l'organiser au vu de la situation sanitaire. À tour de rôle, il sera proposé qu'une délégation d'élus se présente sur 3 sites : Mairie (Administratif + Cinéma), Services Techniques (ST + entretien), Restaurant Scolaire (Restauration + ATSEM + École de musique).
- La Cérémonie des vœux à la population ne pourra pas non plus se tenir.
- Concernant l'utilisation du groupe WhatsApp dédié aux élus du Conseil Municipal, je rappelle que les doléances doivent intégrer un circuit administratif afin de pouvoir être traitées dans les meilleurs délais.
- Pour la cérémonie du 11 novembre, nous avons eu de très bons retours sur l'organisation, sur la compréhension des associations, des porte-drapeaux, des militaires, de Monsieur le Curé, des Élus sauf une personne. Marie-Françoise tu as été informée par mail du déroulement de la cérémonie, malgré cela tu es venue aux Monuments aux Morts. J'ai permis aux personnes présentes de rester durant la cérémonie à condition de respecter la distanciation. Ce qui a été fait. Je les ai remerciées et je leur ai demandé de ne pas nous suivre sur les autres sites. Tout le monde a compris sauf toi. Les cérémonies aux monuments n'appartiennent à personne et chacun se doit de respecter les règles et les lois. J'espère que cela ne se reproduira pas et que nous pourrons continuer à travailler sereinement.

Loïc BOULBES :

- *Des travaux vont être engagés avenue Jean DURROUX, rue Bayle et rue du Béal pour de l'aménagement et la reprise de voirie.*

Fin de séance : 22h15.